

Télétravail : les salariés parisiens en veulent plus, mais moins

Un nouveau sondage Ifop révèle que la crise du Covid-19 a convaincu les salariés exerçant en région parisienne sur les bienfaits du télétravail. Mais ils ne veulent pas pour autant tirer un trait sur leur vie de bureau.

Temps de lecture : minute

3 décembre 2020

Après leur expérience de télétravail en temps de confinement, les salariés parisiens et ceux de la petite couronne l'assurent, ils veulent travailler plus souvent à distance. Cette enquête Ifop réalisée pour la Société foncière lyonnaise (SFL) indique qu'en septembre, ceux-ci estimaient vouloir télétravailler en moyenne 2,1 jours par semaine, contre 1,4 en février. Le désir de travailler à distance était déjà là avant le confinement — ils étaient 87% à souhaiter dans l'idéal télétravailler au moins un jour par semaine, contre 86% en septembre — seul le nombre de jours a évolué.

Mais attention, leur idée n'est pas d'oublier la vie de bureau : 63% des 1500 personnes interrogées en septembre souhaitent travailler la majorité de leur temps au bureau (au moins trois jours par semaine). Ils ne sont que 8% à vouloir travailler exclusivement à distance.

Vie sociale avec les collègues

Après le confinement, "la vie sociale avec les collègues" est la première raison de venir au bureau pour 55% des salariés, contre 47% auparavant. Surtout pour les moins de 30 ans, qui estiment à 55% que leurs collègues

"sont aussi des amis". Un chiffre "deux fois plus élevé que pour les plus de 50 ans", note l'enquête. Dans le rang des télétravailleurs réguliers (hors confinement), le sentiment d'isolement dans l'entreprise est deux fois plus présent que chez les autres. "24% d'entre eux avouent même qu'il leur arrive d'avoir peur d'être licenciés, c'est moitié plus que ceux qui télétravaillent rarement ou jamais (15%)".

Visio, mail et téléphone ne semblent pas non plus avoir pleinement convaincu : 83% des répondants préfèrent échanger en face à face.

L'enquête a été réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 13 février au 6 mars puis du 1er au 18 septembre auprès d'un échantillon de 3000 salariés (1500 à chaque période), représentatif des salariés de Paris et de la petite couronne travaillant dans un bureau au sein d'entreprises comptant plus de 10 salariés.